

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_055

MISE EN OEUVRE D'ATELIER CHANTIER D'INSERTION 2025 - PECO AUDIOVISUEL ET NUMERIQUE-CNJOI

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT QUATRE AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **18/04/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
29	10	9	39

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Madame Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Cindy SOUCANE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART donne procuration à Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur Jean-Paul CONSTANT donne procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN donne procuration à Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Odile DAMOUR qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_055

MISE EN OEUVRE D'ATELIER CHANTIER D'INSERTION 2025 - PECO AUDIOVISUEL ET NUMERIQUE-CNJOI

Le présent rapport a pour objet de vous présenter le déploiement d'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) sur la commune de Saint-Benoît ayant pour support l'audiovisuel et le numérique portée par l'association CNJOI,

I – CONTEXTE

La CIREST qui porte le Plan Local pour l'Insertion et l'emploi (PLIE) de l'Est aide au financement d'Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) sur son territoire.

• **Modalités d'intervention de la CIREST**

Dans le cadre de ses interventions sectorielles, l'Intercommunalité est susceptible de financer ou de cofinancer les investissements matériels nécessaires à la réalisation des supports techniques des chantiers, à hauteur de 30 000 € maximum.

En matière de fonctionnement et pour les projets situés dans les domaines prioritaires de l'appel à projet, la CIREST est susceptible de financer le résiduel de salaire des bénéficiaires de l'action dans la limite de 10 000 €.

Pour être intégrés à la programmation du PLIE de l'Est et être accompagnés par la CIREST, les projets doivent obtenir le conventionnement « Atelier Chantier d'Insertion » délivré par le Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE) présidé par la Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS).

II - MISE EN ŒUVRE D'ATELIER CHANTIER D'INSERTION (ACI) 2025

ACI AUDIOVISUEL ET NUMERIQUE	
Structure	CNJOI
Présidence	MOUTIEN Jasmine
Lieu du projet	400 rue Pierre Lagourgue – SAINT BENOIT
Domaine d'activité	
NTIC	
Activité de l'ACI	
Production audiovisuelle au coeur de l'éducation par l'image Production de reportage, teaser, spot, court-métrage, captation vidéo option direct	
Formation	AUDIOVISUELLE ET NUMERIQUE
Accompagnement	Externalisé
Démarrage prévisionnel	01/04/2025
Agrément/ date CDIAE	Avis favorable
Financement résiduel ACI	10 000,00 €
Fonds propre – section fonctionnement CIREST	
Investissement CIREST	30 000,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;
Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
Vu la délibération affaire 2024 – C053 en date du 13 juin 2023 relative à l'appel à projet du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'EST pour la mise en place Atelier Chantier d'Insertion (ACI) sur le territoire de la CIREST ;
Vu l'avis de la commission Développement économique réunie le..... ;

Considérant,

- la volonté de la CIREST de lutter contre les exclusions sur son territoire ;
- la volonté de la CIREST de mettre en place sur son territoire, les Ateliers Chantiers d'Insertion pour un accompagnement soutenu du public les plus éloignés de l'emploi, notamment du PLIE ;
- la volonté de la CIREST d'accompagner le développement économique sur le territoire par les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 39 « Pour »,

- **DE SE PRONONCER** favorablement sur l'attribution d'une participation financière d'un montant forfaitaire de 40 000 € (quarante mille euros) à l'association CNJOI au titre de l'appel à projets 2025;
- **D'ENGAGER** une enveloppe de 30 000 € (trente-mille euros) pour la participation financière d'investissement soit l'achat de matériel lié à l'activité de l'ACI ;
- **DE PRÉLEVER** les crédits de paiement soit 30 000 € (trente-mille euros) ;
- **D'ENGAGER** une enveloppe de 10 000 € (dix-mille euros) pour la participation financière de fonctionnement soit le financement du résiduel de salaires des CDDI ;
- **DE PRÉLEVER** les crédits de paiement soit la somme de 10 000 € (dix-mille euros)
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Odile DAMOUR

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY